

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 02/07/2018

Date de la convocation:
25/06/2018
Date d'affichage:
26/06/2018

L' an 2018 et le 2 Juillet à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 28

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme WEISS Marie-Line à M. JULLY Jean-Marie
Excusé(s) : Mmes : DESCHLER Annie, DUTEY Sylvie, HASENFRATZ Rachel, MM : ATZENHOFFER Alphonse, SCHERTZ Christophe, SCHNEIDER Francis, SUSS Charles, THALMANN Alfred, WEISBECKER Jean

Secrétaire de séance :
M. ISEL Roger.

Réf : 056.2018
Vote : A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Non

056.2018 : Budget 2018 : Décision budgétaire modificative n°1.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°025.2018 en date du 09.04.2018 : « Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2017 de la communauté de communes : budget principal et budgets annexes. »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°026.2018 en date du 09.04.2018 relative aux décisions administratives de l'exercice 2017 de la communauté de communes : budget principal

Vu la délibération du conseil communautaire n°027.2018 en date du 09.04.2018 : « Affectation des résultats de l'exercice 2017 et validation des annexes au budget – tableau des contributions et subventions, tableau des écritures internes, tableau des effectifs et tableau des actions-opérations »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°028.2018 en date du 09.04.2018 : « Impôts directs locaux : Vote des taux et coefficients »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°029.2018 en date du 09.04.2018 : « Approbation du budget primitif 2018 de l'établissement : budget principal et budgets annexes »,

Considérant

- *la nécessité de modifier le budget afin de prendre en charge une intervention d'entretien de terrains sur la zone d'activités de Willenbach,*
- *la nécessité de prévoir au budget annexe ilot Woerth la prise en charge de la première annuité des emprunts PLAI et PLUS contractés auprès de la caisse des dépôts et consignations, et l'augmentation à due concurrence de la redevance que versera OPUS à la communauté de communes, le transfert desdits emprunts à OPUS n'étant pas encore effectif,*
- *la nécessité de corriger une erreur de frappe sur la délibération n°027.2018 relative à l'affectation des résultats et au budget 2018, montant intégral de l'excédent de fonctionnement du budget annexe CADT 2017 affecté en capitalisation, soit 27 763,73 € et non 27 763,32 €,*

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De modifier le budget 2018 comme suit :**

BUDGET ANNEXE REDYNAMISATION DU BOURG CENTRE - ILOT WOERTH							
Objet : Prise en charge de la première annuité de remboursement des emprunts CDC PLAI et PLUS, dans l'attente de la reprise par OPUS (dépense supplémentaire équilibrée par une recette supplémentaire d'OPUS, qui s'est engagé à la reprise de ces emprunts). Opération blanche pour la communauté de communes (si ce n'est le travail administratif généré par ce retard dans la reprise des emprunts).							
SECTION DE FONCTIONNEMENT (SF)							
Dépenses				Recettes			
Précisions	+-	compte	Montant	Précisions	+-	compte	Montant
Prise en charge des intérêts	+	66111	8 177,25€ (soit 11 708,01€)	Redevance complémentaire versée par OPUS	+	757	28 018,99€ (soit 888 018,99€)
E q u i l i b r e budgétaire	+	023	19 841,74€ (soit 830 408,49€)				
Total dépenses SF			1 226 394,99 €	Total recettes SF			1 226 394,99 €
SECTION D'INVESTISSEMENT (SI)							
Dépenses				Recettes			

Précisions	+-	compte	Montant	Précisions	+-	co	Envoyé en préfecture le 12/07/2018 Reçu en préfecture le 12/07/2018 Affiché le 19 841,74€ ID : 067-200013050-20180702-D_CC_0562018-DE	
Remboursement du capital	+	1641	19 841,74€ (s o i t 1 119 841,74€)	E q u i l i b r e budgétaire	+	02	830 408,49€)	
Total dépenses SI			2 448 590,06 €	Total recettes SI			2 448 590,06 €	

BUDGET ANNEXE ZAC WILLENBACH							
Objet : Prise en charge d'une intervention de l'association intermédiaire Réussir, sur des travaux de débardage – débroussaillage non prévus le long de la voirie d'accès et de parcelles intercommunales (Entretien de terrain - arbres qui penchent sur la voie suite rafales de vent).							
SECTION DE FONCTIONNEMENT (SF)							
Dépenses				Recettes			
Précisions	+-	compte	Montant	Précisions	+-	compte	Montant
	+	61521	1 000€ (soit 1 000 €)	Valorisation stock final (écriture d'ordre)	+	042/7133	1 000 € (s o i t 368 832,16€)
Total dépenses SF			375 763,47 €	Total recettes SF			375 763,47 €
SECTION D'INVESTISSEMENT (SI)							
Dépenses				Recettes			
Précisions	+-	compte	Montant	Précisions	+-	compte	Montant
Valorisation stock final (écriture d'ordre)	+	040/3351	1 000 € (s o i t 368 832,16€)	E q u i l i b r e budgétaire	+	1641	1 000€ (soit 1 000 €)
Total dépenses SI			579 652,16 €	Total recettes SI			579 652,16 €

- De préciser que le résultat de fonctionnement du budget annexe CADT, de 27 763,73 € tel que constaté dans le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2017, est intégralement repris en capitalisation en section d'investissement du budget annexe CADT de l'exercice 2018 (erreur de frappe dans la délibération n° 027.2018 ou il est indiqué « résultat de fonctionnement : 27 763,73 € » et « affectation au 1068 : 27 763,32 € », dernier montant à remplacer par 27 763,73 €).
- D'autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 05/07/2018

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,

Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :
10/07/2018